



Économie politique de la répression : le cas de la Tunisie

Béatrice Hibou

► To cite this version:

Béatrice Hibou. Économie politique de la répression : le cas de la Tunisie. Raisons politiques, 2005, 20, pp.9-36. 10.3917/rai.020.0009 . hal-01719397

HAL Id: hal-01719397

<https://sciencespo.hal.science/hal-01719397>

Submitted on 28 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

BÉATRICE HIBOU

Économie politique de la répression : le cas de la Tunisie

LA TUNISIE A ÉTÉ LE SUJET, ces dernières années, de nombreux tableaux, souvent partisans, mais néanmoins informatifs. La multiplicité de ces écrits peut cependant se résumer en l'expression de deux grandes traditions d'interprétations : « la Tunisie de Ben Ali » et « la Tunisie économique et politique ».

« La Tunisie de Ben Ali » : par cette expression, je voudrais restituer un premier courant d'analyses de science politique ou d'économie politique ainsi que des ouvrages ou des prises de position partisans. Ces travaux partagent trois caractéristiques : 1) l'homme fort, le sultan ou encore le chef est au centre de l'analyse politique ; 2) en conséquence, les relations de pouvoir y sont analysées comme des relations du propriétaire à son bien ; 3) dans une perspective très globale, en ne rentrant jamais dans le détail et la description des mécanismes propres à l'exercice du pouvoir. Il s'agit de travaux purement politiques, centrant leurs analyses sur le « régime autoritaire », en tant que dictature où le chef de l'État contrôlerait tous les mécanismes policiers et répressifs¹ ; d'études d'économie politique libérale de l'autoritarisme développant des raisonnements relativement fonctionnalistes sur le rôle de l'économie dans le régime² ; ou encore

1. Lisa Anderson, *The State and Social Transformation in Tunisia and Libya, 1830-1980*, Princeton, Princeton University Press, 1987.

2. Par exemple, pour une analyse de la Tunisie comme sultanisme voir Houchang E. Chehabi et Juan J. Linz (éds.), *Sultanistic Regimes*, Baltimore & London, Johns Hopkins University

d'écrits engagés de militants de droits de l'homme et d'associations humanitaires qui mettent en avant l'importance de la police et de la répression institutionnelle, l'absence de liberté d'expression³ ou, au contraire, de thuriféraires du régime qui attribuent les performances économiques, sociales et politiques de la Tunisie au président Ben Ali en personne⁴.

« La Tunisie économique et politique » : cette seconde expression entend souligner la coupure, plus ou moins nette selon les auteurs, entre sphère économique, sphère sociale et sphère politique. Ces travaux ont également en commun de mettre l'accent sur les résultats économiques et parfois politiques ou sociaux, souvent en termes de réussite ou d'échec, sans s'attarder sur les processus, le fonctionnement des relations de pouvoir et les détails des rouages permettant d'atteindre tel ou tel résultat. Ces ouvrages sont parfois le fait de politologues⁵ qui ne considèrent que de façon marginale les rouages économiques, voire sociaux, ou de *political economists*⁶, qui voient le plus souvent le champ politique comme exogène et entrent rarement dans les dynamiques des jeux de pouvoir. Mais pour la plupart, ces écrits sont le fait d'observateurs plus engagés, dont les positions peuvent varier du soutien inconditionnel aux critiques les plus sévères⁷.

Press, 1998 ou comme exemple de « Bully praetorian states », voir Clement M. Henry et Robert Springborg, *Globalization and the Politics of Development in the Middle East*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 134-167, pour lesquels le sultanisme se caractérise par une forte personnalisation du pouvoir, par l'ampleur des décisions arbitraires perturbant le fonctionnement administratif, par un système de loyauté fondé sur la peur et la gratification du chef et par l'absence d'une forte pénétration du pouvoir dans la société associée à l'apathie et à la passivité de cette dernière.

3. Cf. Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT), Human Rights Watch (HRW), Amnesty International (AI) et Reporters sans frontières.
4. Sadok Chaabane, *Ben Ali et la voie pluraliste en Tunisie*, Tunis, Cérès éditions, 1996.
5. Stephen Benedict, « Tunisie, le mirage de l'État fort », in « Le philosophe, la morale et le citoyen », *Esprit*, mars 1997, p. 27-42 ainsi que Michel Camau et Vincent Geisser, *Le Syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2003.
6. Eva Bellin, *Stalled Democracy. Capital, Labor and the Paradox of State-Sponsored Development*, Ithaca & London, New York, Cornell University Press, 2002 ; Emma C. Murphy, *Economic and Political Change in Tunisia. From Bourguiba to Ben Ali*, Londres, MacMillan Press and St Martin's Press, 1999 ; Lisa Anderson, « The Prospects for democracy in the Arab world », in *Middle Eastern Lectures*, n° 1, 1995, p. 59-71.
7. Pour des exemples d'appréciations louangeuses ou d'autosatisfaction qui se traduisent par la théorisation du « miracle tunisien » – mixte de franc succès économique, de préoccupations sociales et de marche décidée et maîtrisée vers la démocratie, voir les livres à la

Il est inutile ici de revenir sur le panorama général : cela est maintenant bien connu, la Tunisie est un régime autoritaire qui se caractérise par des violations permanentes des droits de l'homme, le musellement de la presse et l'absence de toute liberté d'expression, mais simultanément aussi, par un fonctionnement économique et social qui a permis, jusqu'à aujourd'hui, une réelle croissance et un développement significatif. Toutefois, au-delà de ce constat, on n'a rien dit, ou presque, sur l'exercice même du pouvoir en Tunisie.

gloire de Ben Ali et de sa philosophie d'action et, par exemple, Salvatore Lombardo, *Un printemps tunisien. Destins croisés d'un peuple et de son président*, Marseille, Éditions Autres Temps, 1998. Voir également les publicités financées directement par le gouvernement tunisien (cf. supplément Média France inséré régulièrement dans *Le Monde* ou suppléments équivalents dans *The Herald Tribune* et *Financial Time*) ou, indirectement, les publicités financées par les grands groupes du pays (par exemple, celle payée par le groupe Poulina dans *Le Monde* du 16 octobre 1999, en préparation des élections, et vantant les mérites d'un pays stable et prospère). Pour un exemple de soutien inconditionnel exprimé par la croyance au « miracle économique » et la compréhension approuvante de la spécificité de la démocratisation d'un pays comme la Tunisie, voir Philippe Séguin : « Ce n'est pas la démocratie qui crée le développement, c'est le développement qui crée la démocratie » (cité par *Le Monde* du 30 octobre 1999) ; il justifiait ainsi la philosophie officielle adoptée par la Tunisie quant au caractère nécessairement spécifique de la démocratie dans les pays non occidentaux et non développés, sous-entendu, handicapés par rapport à la trajectoire occidentale en tant que pays musulmans, en voie de développement, anciennement colonisés ou à tradition de chef. Pour un exemple de soutien ciblé et centré sur les préoccupations sociales et économiques, négligeant la dimension politique, lire la citation qui suit, tirée d'un document confidentiel rédigé par une agence économique européenne et qui égrène, de façon presque exhaustive, les différents ingrédients du satisfecit accordé à la Tunisie : « La Tunisie poursuit sa *croissance* à un rythme annuel proche de 5 % depuis 10 ans, tout en *préservant la cohérence de son tissu social* grâce à une *politique active* en matière de santé, d'éducation, de logement et de *modernisation de la société civile*. La *prudence et la rigueur* de sa politique économique lui permettent de maintenir ses *grands équilibres fondamentaux*. Incontestablement, ce pays continue à être le "bon élève" de la région sur le plan économique » (souligné par moi). Pour un exemple de soutien critique par reconnaissance d'une réussite économique qui serait en quelque sorte « gâchée » par un renfermement, voire une crispation politique, se référer aux critiques ouvertes qui soulignent la contradiction entre réussite économique et répression politique féroce : Nicolas Beau et Jean-Pierre Tuquoi, *Notre ami Ben Ali. L'envers du « miracle tunisien »*, Paris, La Découverte, 1999 ; Zakya Daoud, « Tunisie, chronique intérieure », in *L'Islam pluriel au Maghreb*, Paris, CNRS Éditions, coll. Études de l'Annuaire de l'Afrique du Nord 1994, 1996 ; et des journaux tels *Le Monde*, avec des reportages détaillés et, par ailleurs, très intéressants : cf. série d'articles de Catherine Simon des 21, 22 et 23 octobre 1999 ; mais aussi, paradoxalement, des organisations de défense de droits de l'homme qui n'entendent pas leurs critiques à l'économie, reprenant les analyses courantes dans ce domaine.

Le rêve politique de la peste au concret

L'objet de mon questionnement est précisément de tenter de surmonter ces écueils en centrant ma recherche sur cette contradiction apparente : non de faire le compte des erreurs, des naïvetés, des partis pris et des positionnements moraux des travaux précédemment cités, mais, en adoptant une démarche foucaldienne, de repérer, à partir de situations concrètes localisées, les mécanismes d'exercice du pouvoir, les bases socio-économiques sur lesquelles il repose, de mettre en évidence ses techniques, ses procédés et les procédures de savoir qui caractérisent le politique en Tunisie aujourd'hui. Et, dans une tradition wébérienne, j'essaie d'être attentive à la plasticité des formes sociales – qui interdit de préjuger des connexions entre variables, ainsi qu'à la diversité et à la multiplicité des agencements⁸. Cela a été montré depuis bien longtemps : aucun gouvernement n'est exclusivement fondé sur la violence et la répression, y compris les formes les plus accomplies de totalitarisme et le système autoritaire, voire totalitaire, fonctionne bien au-delà de la mécanique de l'appareil policier⁹. Par ce travail, je voudrais suggérer que les rouages économiques fondent aussi ces relations de pouvoir qui autorisent la domination.

A partir des mêmes constats sur la contradiction apparente entre « économie » et « politique », mes recherches sur la Tunisie conduisent à une autre lecture. Ce sont les mécanismes mis en avant par le « régime » ou par les bailleurs de fonds pour louer la capacité d'adaptation et de réforme de la société tunisienne, ainsi que l'« intelligence économique et sociale du régime » qui constituent, simultanément, les rouages fondamentaux du système de domination. Il va de soi que la police et ses techniques de répression *stricto sensu* (emprisonnements, tortures, interdictions de rassemblements, harcèlement des opposants, etc.) jouent un rôle indéniable dans la vie politique tunisienne. Il n'est pas question d'en sous-estimer la part de violence, de peur et de méfiance généralisée. Mais ces procédés ne concernent que les militants actifs et, dans le cas des isla-

8. Sur l'économie politique wébérienne, voir évidemment l'œuvre de Max Weber et, notamment, Max Weber, *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Press Pocket Plon, 1965, Max Weber, *Sociologie des religions*, Paris, Gallimard-NRF, 1996 et Max Weber, *Œuvres politiques (1895-1919)*, Paris, Albin Michel, 2004. Pour l'utilisation que j'en fais, voir Béatrice Hibou, *L'Afrique est-elle protectionniste ? Les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure*, Paris, Karthala, 1996, introduction, p. 7-43.

9. Hannah Arendt, *Les Origines du totalitarisme*, Paris, Quarto-Gallimard, 2002.

mistes, leurs entourages ; ce qui est insuffisant, malgré l'impact que cela peut avoir sur les esprits, pour caractériser les modalités d'exercice du pouvoir. En revanche, les pages qui suivent entendent montrer que les mécanismes de contrôle de l'ensemble de la population tunisienne s'ancrent dans les relations de pouvoir les plus banales. La surveillance et la normalisation passent avant tout par des activités et des comportements économiques et sociaux qui s'inscrivent eux-mêmes dans des relations et des rapports de force internes à la société, au sein de luttes disséminées dans cette dernière. Mais ces pratiques peuvent tout aussi bien servir à la coercition, voire à la répression que permettre au « miracle économique » de se réaliser. Elles autorisent l'exercice d'une punition et d'une gratification, mais assurent également une sécurité économique et sociale. Elles participent du paternalisme et du contrôle social et permettent simultanément contrôle et ascension sociale, surveillance et création de richesse. C'est pour cela qu'il ne s'agit fondamentalement pas de répression et que si domination il y a, elle est souvent acceptée.

Une situation concrète a réorienté ma recherche et m'a mise sur la voie de l'impossible séparation et, au contraire, de ce continuum entre répression et contrôle politique d'une part et, de l'autre, pratiques économiques et sociales les plus banales. C'est la répression contre les islamistes qui s'est développée, pour devenir féroce, après le succès relatif de ces derniers aux élections de 1989. Certains documents ont d'ores et déjà dévoilé les conditions inhumaines qu'ont dû alors subir les militants du MTI* devenu par la suite *Ennahda***, et que, pour certains d'entre eux, ils continuent à endurer¹⁰ : arrestations dans des conditions violentes ; multiples maltraitements et tortures qui ont pu conduire jusqu'au décès des victimes : restriction

* MTI : Mouvement de la Tendance Islamiste.

** *Ennahdha* ou *Nahdha* : Renaissance.

10. Voir CNLT, *Rapport sur la situation dans les prisons en Tunisie*, Tunis, miméo, 20 octobre 1999 ; CNLT, *Rapport sur l'état des libertés en Tunisie*, Tunis, miméo, 15 mars 2000 ; CNLT, *Deuxième rapport sur l'état des libertés en Tunisie. Pour la réhabilitation de l'indépendance de la justice*, Tunis, miméo, 2002 ; LTDH (Ligue tunisienne des droits de l'Homme), *Rapports annuels 2001 et 2002*, Tunis, miméo ; ainsi que les communiqués de l'Association internationale de soutien aux prisonniers politiques (AISPP). Pour un récit d'expérience personnelle, voir le livre d'Ahmed Manai qui est l'un sinon le premier, à avoir décrit la répression contre les islamistes : Ahmed Manai, *Supplice tunisien, le jardin secret du Général Ben Ali*, Paris, La Découverte, 1995.

des droits de visite et du droit de « couffin » (nourriture et vêtements apportés par la famille) et isolement extrême pouvant durer des années ; surpopulation carcérale ; absence de lit et d'espace pour se coucher et privation de sommeil ; sous-alimentation et carence en eau ; mauvaise hygiène et propagation de maladies et négligence, laxisme, voire défaut de suivi médical et parfois même privation de soin ; développement de la toxicomanie, de l'usage de psychotropes et de neuroleptiques ; travail dans des conditions de servage ; impossibilité de prier ; fouilles systématiques et humiliantes ; violences physiques et traitement cruels et dégradants, agressions sexuelles et viols... Tout est fait pour broyer les êtres et les déshumaniser comme l'attestent le nombre de grèves de la faim, les suicides ou les tentatives de suicide¹¹. Ces conditions inhumaines des prisonniers politiques, mais également des prisonniers de droit commun qui subissent eux aussi ces traitements dégradants et humiliants, suggèrent que plus est que la prison et le traitement policier des problèmes de société constituent des modes de gouvernement à part entière, au même titre que la recherche de l'ordre public par atteinte à la vie privée et au plus intime de soi¹².

En revanche, très peu a été écrit sur les conditions de vie des anciens prisonniers politiques à leur sortie du milieu carcéral¹³. Dans la perspective de ce travail, les pratiques discriminatoires qu'ils subissent

11. Voir CNLT, *Rapport sur la situation dans les prisons en Tunisie*, op. cit. ; LTDH, *Les murs du silence. Rapport sur les prisons*, Tunis, miméo, 2004 et les divers rapports annuels des organisations de défense des droits de l'Homme.

12. Le dernier rapport de la LTDH sur les prisons souligne cette généralité et l'inhumanité de traitement des prisonniers de droit commun. Voir LTDH, *Les murs du silence. Rapport sur les prisons*, op. cit. L'article de Souhayr Belhassen, « Les legs bourguibiens de la répression », in Michel Camau et Vincent Geisser (dirs.), *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, Paris, Karthala-IEP d'Aix en Provence, 2004, p. 391-404, montre aussi que la torture n'est pas uniquement cantonnée aux détenus politiques. Elle atteint les prisonniers de droit commun et elle s'exerce non seulement dans les prisons mais également dans les postes de police, dans les locaux de la Sûreté nationale et de la Garde nationale ou dans les casernes.

13. Tout ce paragraphe est avant tout basé sur une série d'entretiens que j'ai menés avec d'anciens prisonniers politiques, des membres de familles de détenus, des avocats et des militants des droits de l'homme à Tunis, notamment en décembre 2001, décembre 2002 et décembre 2003 ; ainsi qu'à Paris, notamment en novembre 2001 et janvier 2002. Voir également quelques évocations dans Reporters sans frontières (dirs.), *Tunisie, le livre noir*, Paris, La Découverte, 2002, qui reprend les principaux rapports du CNLT, de la LTDH, de Human Rights Watch, d'Amnesty International. Et, plus particulièrement, voir dans LTDH, *Rapport annuel 2001*, op. cit. et la troisième partie du rapport d'Amnesty International, *Le cycle de l'injustice*, MDE 30/001/2003, Londres, juin 2003.

sont d'autant plus dignes d'intérêt qu'elles sont révélatrices des modalités disciplinaires et normalisatrices de l'exercice du pouvoir en Tunisie. Elles montrent, notamment, le brouillage de ce qui est « public » et de ce qui est « privé », le processus de criminalisation de toute activité politique qui ne serait pas agréée par le pouvoir central¹⁴ et le rôle capital des rouages économiques dans l'exercice de la domination, voire de la répression. Les pratiques discriminatoires qu'ils subissent alors sont vécues par eux comme plus difficiles encore que la prison, alors même que la violence physique a disparu. Le contrôle administratif oblige les anciens prisonniers politiques à se présenter à un commissariat de police – qui peut être très éloigné de leur domicile – plusieurs fois par jour, ce qui, très concrètement, les empêche de retrouver un emploi et d'avoir une vie sociale minimale. S'ils ne subissent pas ou plus le contrôle administratif, ils ont tout autant de difficultés à travailler et à s'insérer à nouveau dans la société : les anciens fonctionnaires sont licenciés ; les patrons d'entreprises privées qui les employaient précédemment ou qui seraient prêts à le faire font l'objet de pressions et de menaces (chantage au contrôle fiscal ou de la sécurité sociale notamment) qui les dissuadent définitivement de les embaucher ; les anciens détenus qui tentent de se lancer dans une activité indépendante sont harcelés par le fisc, la police municipale ou tout autre représentant de l'administration. Par ailleurs, les épouses de détenus peuvent être contraintes à divorcer et les familles et les proches sont amenés à renoncer à les aider (par la violence avec des intrusions policières dans les maisons ou par le chantage, par exemple, sur leur emploi ou sur les aides sociales). De plus, les cartes de sécurité sociale des anciens détenus peuvent être détruites, supprimant par-là même tout accès aux soins. Et les étudiants sont empêchés de s'inscrire dans les universités et de partir à l'étranger poursuivre leurs études, etc. Après avoir connu de près la mort physique, ils connaissent hors de prison, ce qu'ils nomment eux-même « une mort sociale » qui leur est généralement plus insupportable encore. Cet exemple dramatique suggère que, là aussi, les mécanismes de contrôle et de domination absolue transitent essentiellement par des mécanismes économiques et sociaux, non par des interventions directes de la police. Avec pour ambition un

14. Sur la répression à l'encontre de l'islamisme politique à travers une criminalisation de ce mouvement et du politique en général, voir Olfa Lamloum, « La politique étrangère de la France face à la montée de l'islamisme : Algérie, Tunisie, 1987-1995 », Thèse de doctorat en science politique, Université de Paris VIII, décembre 2001.

effet de normalisation et non pas une recherche d'exclusion définitive : s'ils consentent à entrer dans les règles et les normes du système politique dominant – c'est-à-dire, concrètement, à renoncer à l'islamisme politique et à toute critique du régime, ces anciens islamistes et ces anciens prisonniers politiques sont alors réintégrés dans la vie économique et sociale.

Cet exemple peut être examiné selon la configuration classique de l'inclusion, que Michel Foucault a analysée de façon aussi brillante qu'expressive à travers son « modèle de la peste ». Ce dernier est caractérisé par des technologies positives du pouvoir telles l'inclusion, l'observation, la formation de savoir, la multiplication des effets de pouvoir à partir du cumul de l'observation et du savoir¹⁵ : « La peste, c'est le moment où le quadrillage d'une population se fait jusqu'à son point extrême, où rien des communications dangereuses, des communautés confuses, des contacts interdits ne peut plus se produire. Le moment de la peste, c'est celui du quadrillage exhaustif d'une population par un pouvoir politique, dont les ramifications capillaires atteignent sans arrêt le grain des individus eux-mêmes, leur temps, leur habitat, leur localisation, leur corps »¹⁶.

Mécanismes et procédés généraux de contrôle, de domination et... de répression

On ne peut comprendre la spécificité de l'exercice du pouvoir en Tunisie sans entrer dans le détail, les petites choses de la vie quotidienne, les procédures et techniques concrètes de pouvoir et d'assujettissement, y compris ou même surtout, dans les champs économiques et sociaux ; sans observer non plus le continuum des relations de pouvoir qui vont des grandes stratégies globales et des grandes machines de l'appareil étatique, à commencer par la police, jusqu'aux tactiques les plus infinitésimales pour toucher le « grain de l'individualité » (Michel Foucault).

« Ce qui pèse sur nous est en même temps ce qui nous protège » me disait un entrepreneur tunisien, lors d'un entretien, tandis qu'un

15. Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.

16. Michel Foucault, *Les Anormaux. Cours au Collège de France 1974-1975*, Paris, Gallimard et Le Seuil, coll. Hautes Études, 1999, p. 44.

autre confirmait : « le système qui contrôle est celui qui donne ». Ces expressions, comme d'autres plus radicales encore (« l'économie du pays est une rente politique pour le régime »), révèlent une conception volontariste du « régime Ben Ali » et la représentation d'un président demiurge et omnipotent. Que disent, à travers ces formules, les acteurs économiques ? Incontestablement, l'entrepreneur ressent de façon pesante la contrainte du système politique et, à certains moments du moins, il perçoit effectivement ce dernier comme un système d'observation et de contrôle. Néanmoins, ce même entrepreneur sera le premier à affirmer, et pas seulement par intériorisation de la contrainte et du politiquement correct, qu'il « doit au "régime" » la paix sociale et la stabilité géopolitique, que les contraintes sont pour ainsi dire « compensées » par une série de bénéfices très concrets, tels que la protection des marchés ou l'obtention d'exonérations fiscales, d'exemptions administratives et d'avantages divers, favorables à la santé financière de l'entreprise... Et, plus encore, à la sienne. De même, un individu peut considérer que « le "régime" peut me pousser à la faim », suggérant ainsi l'immixtion – largement considérée comme hostile – du politique dans sa vie quotidienne. Mais, simultanément, il va reconnaître une légitimité certaine du gouvernement et même du « régime » pour sa capacité à « offrir un mode de vie », un bien-être relativement plus élevé qu'ailleurs, un niveau de consommation en progression et une stabilité sociale certaine¹⁷.

Adhérer à cette interprétation en termes de compensation, de contrepartie inéluctable et de machination gouvernementale consciemment pensée amènerait à réduire le politique au « régime », à un bien et à un échange de satisfactions. Cependant, la critique de cette vision ne doit pas amener à passer sous silence ou à négliger ce que disent les acteurs. Tous, entrepreneurs, fonctionnaires, consommateurs, artisans et commerçants affirment ainsi quelque chose de fondamental : les mécanismes administratifs, économiques et sociaux sont par nature ambivalents et équivoques, permettant, simultanément, du contrôle et de la marge de manœuvre, de la domination et de la résistance, des contraintes et des opportunités économiques, des coûts et des avantages financiers... Autrement dit, les acteurs économiques, comme les individus, subissent le pouvoir disciplinaire et policier du système politique tunisien mais le relayent aussi

17. Toutes ces expressions sont tirées d'entretiens, Tunis, divers terrains.

bien en alimentant cette logique de négociations, d'arrangements et d'accommodements. L'exemple de la « mise à niveau » permet d'entrer très précisément dans ces méandres de relations économiques décidément très politiques.

L'idéal panoptique de la mise à niveau

Le programme de « mise à niveau » est le symbole du volontarisme étatique, de la modernisation et de l'ouverture économique. Le projet s'achevait officiellement en 2001 mais il se perpétue en se réorientant vers les PME. Les résultats de ce programme sont loin d'être déshonorants et la Tunisie reste, dans la région, une économie relativement dynamique. Les bailleurs de fonds soulignent le volontarisme et la détermination du gouvernement tandis que les Tunisiens font valoir l'ampleur des investissements et de la modernisation industrielle réalisés dans ce cadre. Néanmoins, que ce programme soit considéré comme un succès est étonnant. En 2004, parler de modifications des comportements entrepreneuriaux, de modernisation des modalités de financement et d'amélioration des performances industrielles est abusif. Depuis le début du programme, l'économie tunisienne n'est pas extraordinairement montée dans la hiérarchie internationale des spécialisations, les principales activités générant des devises demeurant le tourisme, le textile et l'industrie mécanique. Le pays n'a pas réussi à percer dans les technologies modernes, dans les biens de consommation courante ou dans l'économie de la communication¹⁸.

Le secteur textile-habillement est aujourd'hui en grande difficulté alors même que les entreprises de ce secteur représentent le plus gros bataillon des entreprises mises à niveau. Tous les rapports soulignent l'absence d'évolution significative du modèle de production depuis 1997. Et, malgré le programme, le secteur ne s'est pas diversifié, il n'y a pas eu de remontée de filière, pas d'intensification en

18. Isabelle Bensidoun et Agnès Chevallier, *Europe-Méditerranée : le pari de l'ouverture*, Paris, Economica, collection du CEPII, 1996 (et actualisations des données chiffrées dans les bulletins du CEPII) ; Jacques Ould Aoudia, « Les enjeux économiques de la nouvelle politique méditerranéenne de l'Europe », in *Monde arabe, Maghreb-Machrek*, Paris, La Documentation Française, n° 153, juillet-septembre 1996.

capital et les niches sélectionnées comme prometteuses (haut de gamme, chaîne d'ordre courte...) ont été peu explorées¹⁹.

Dans ces conditions, il semble qu'il faille chercher ailleurs les fondements de cette appréciation positive. La sociologie historique de l'économie permet de comprendre ce paradoxe apparent : la mise à niveau est moins une politique économique, une stratégie d'adaptation au libre-échange qu'une technique de discipline, une procédure censée pouvoir inspecter, enregistrer et évaluer en permanence, une sorte de *Panopticon* (Bentham) de la réglementation industrielle et entrepreneuriale. Les pages qui suivent entendent montrer que la force du réformisme réside dans cette capacité à synthétiser et à inclure à travers le contrôle.

La rationalité économique de la mise à niveau

La « mise à niveau » est une politique industrielle destinée à aider les entreprises à affronter la concurrence internationale²⁰. A cette fin, le gouvernement a mis en place un dispositif très structuré, au ministère de l'Industrie : le Bureau de la mise à niveau conceptualise et coordonne les actions en faveur des entreprises, l'Agence de promotion de l'industrie (API) met en place concrètement les dispositifs de modernisation et, notamment, l'adaptation aux nouvelles normes européennes. Après l'établissement d'un diagnostic pointant leurs faiblesses, les entreprises sont agréées par une instance, le Comité de pilotage (COPIL). Les diagnostics sont faits par des bureaux d'études tunisiens, seuls ou associés à des bureaux européens. Entre 1996 et 2001, l'objectif du dispositif était d'entraîner

19. CETTEX-GHERZI, « Mise à jour de l'étude stratégique du secteur textile-habillement », Rapport de synthèse, mai 2004 ; Jean-Raphael Chaponnière, Jean-Pierre Cling et Mohamed Ali Marouani, *Les conséquences pour les pays en développement de la suppression des quotas dans le textile-habillement : le cas de la Tunisie*, Document de travail, Paris, DIAL, DT/2004/16 ; Jean-Raphael Chaponnière et Serge Perrin, *Le textile-habillement tunisien et le défi de la libéralisation. Quel rôle pour l'investissement direct étranger ? Notes et Documents*, Paris, AFD, mars 2005.

20. Pour la description et le fonctionnement de la mise à niveau, je me suis fondée sur des entretiens (Tunis, 1997-2000 surtout, ainsi que Bruxelles, mai 1997 et mai 2002) et sur une littérature grise assez importante. Voir notamment Sarah Marniesse et Ewa Filipiak, *Compétitivité et mise à niveau des entreprises*, Paris, AFD, Notes et Documents n° 1, novembre 2003, notamment p. 99-123 ; UTICA, *L'Accord de libre-échange Tunisie-Union européenne : impact sur l'entreprise tunisienne*, Tunis, Centre de formation des dirigeants des PME, Projet UTICA-FKA, 1995 ; Ministère de l'Industrie, Bureau de la mise à niveau, *Le Programme de mise à niveau*, Tunis, 1995 ainsi que *Procédure de mise à niveau*, Tunis, 1995.

2000 entreprises à se mettre à niveau, soit un rythme annuel de 400 par an : l'État subventionnait 70 % du montant des diagnostics et 10 % (ou 20 % pour les entreprises installées dans l'intérieur du pays) de celui des investissements matériels²¹. Les modalités de financement ont évolué dans le temps : en 1996, les entreprises devaient avancer la totalité des frais d'études et attendre d'être remboursées par l'État. Cependant, dès 1998, devant les réticences des entrepreneurs à s'engager dans le programme, elles obtinrent de ne déboursier que leur part, soit les 30 % du montant du diagnostic, tandis que les 70 % subventionnés par l'État étaient directement versés au bureau d'études sélectionné. Entre 1996 et 2001, 1062 entreprises sur les 2000 anticipées ont été « mises à niveau », soit un taux de réalisation de 53 %. Selon les enquêtes de suivi, ces entreprises ont massivement investi pour une somme globale de 2 milliards de dinars tunisiens (MDT) – ce qui représente une somme macro-économiquement significative – grâce à des subventions elles aussi importantes et représentant 275 MDT (soit 13,5 % des investissements entrepris). Ces derniers équivaldraient, en moyenne pour les années 1996-2000, à 40 % de l'investissement manufacturé privé – selon une définition large du secteur « privé » qui comprend, ici, les entreprises publiques des secteurs concurrentiels. En mars 2004, date de la dernière publication statistique, 2906 entreprises avaient adhéré au programme et 1729 d'entre elles avaient obtenu l'approbation de leur dossier pour un total d'investissement prévu (et non pas réalisé) de 2 693 MDT et des subventions de 384 MDT.

Cette politique a produit des effets économiques positifs puisque ces investissements ont participé à la croissance et qu'ils ont permis d'accroître l'emploi, les exportations et les performances économiques en général. En revanche, il est plus difficile d'évaluer l'efficacité de l'allocation des ressources subventionnées, notamment en l'absence d'études comparatives²². Comme l'indique sa réorienta-

21. Toutes les données chiffrées mentionnées dans ce paragraphe sont, sauf avis contraire, issues de sources officielles et notamment du Bureau de la mise à niveau (accessibles au siège, à Tunis ou sur le net www.pmn.nat.tn) entre 1996 et 2003 et de l'API (www.tunisieindustrie.nat.tn).

22. Remarque très libérale émise par des institutions internationales et notamment par le FMI lors de revues intermédiaires ; elle a été très mal reçue en Tunisie et, dans le processus de négociation des rapports caractéristique de ces agences, cette critique a été gommée. Cf. Entretiens, Tunis, 2000.

tion en 2001 vers les PME, le programme de mise à niveau avait d'abord privilégié les grandes entreprises et celles à participations publiques, sans doute parce que d'un point de vue administratif la tâche était plus facile, mais certainement aussi, j'y reviendrai plus bas, parce que ces entreprises font l'objet d'une surveillance plus aisée. Quoi qu'il en soit, le programme de mise à niveau a créé de nouveaux besoins pour la majorité des entreprises. Auparavant, les normes ISO (Organisation internationale de normalisation), par exemple, leur étaient inconnues, tout comme la garantie qualité ; même si elles n'ont pas été vraiment intégrées dans le fonctionnement des entreprises, aujourd'hui, tout le monde en parle. L'échec relatif de la politique en faveur des investissements immatériels suggère cependant que si elle existe, la modernisation n'en est qu'à ses débuts. De l'aveu même du gouvernement, ce volet est décevant malgré des subventions supérieures pour les investissements immatériels²³. La situation délicate dans laquelle se trouvent banquiers et entrepreneurs, révélée par la baisse de rentabilité des entreprises²⁴ et par la nécessité de faire adopter une loi sur les entreprises en difficulté²⁵, explique sans aucun doute ce manque d'enthousiasme que le dynamisme des organismes publics n'est pas arrivé à tempérer. Malgré la mobilisation de l'API et son investissement par les bailleurs de fonds, le programme de mise à niveau n'a pas pu modifier une situation caractérisée, selon les termes mêmes du ministère de l'Industrie, par une mauvaise gestion, un sous-encadrement technique, l'aggravation des problèmes financiers (endettement excessif, manque de ressources propres, insuffisance de

23. Ils ne représenteraient pas plus de 10 % du total des investissements et leur taux de réalisation ne s'élèverait qu'à 29 % au lieu de 59 % pour l'ensemble des investissements. Ces chiffres sont ceux de 2001. Malheureusement, je n'ai pas eu accès à des données plus récentes et le dernier Bulletin de la mise à niveau ne donne pas de données quantitatives. Cependant, tout laisse à penser que le problème perdure puisque la publication officielle de juin 2004 mentionne la « préoccupation du président Ben Ali » en la matière, qui demande aux entreprises d'accorder « un intérêt accru aux investissements immatériels, notamment en œuvrant à améliorer le taux d'encadrement, à promouvoir les systèmes-qualités et à consolider les rouages de l'entreprise » (Bulletin de la mise à niveau, Tunis, juin 2004).

24. La rentabilité des entreprises, évaluée à l'aide de l'ICOR (*incremental capital output ratio* ou coefficient marginal de capital) a baissé dans tous les secteurs même si, à l'intérieur de chacun d'eux, certaines entreprises peuvent avoir accru leur compétitivité. Voir Béatrice Hibou et Louis Martinez, « L'Afrique du Nord et le partenariat euro-méditerranéen : les ambivalences d'une intégration régionale », Étude pour le Commissariat général au Plan, Paris, miméo, octobre 1997.

25. Loi de 1995 modifiée en juillet 1999 pour en étendre l'usage.

fonds de roulement, recours abusif au crédit de court terme), l'impréparation à l'ouverture extérieure (moins due à la suppression de la protection qu'au développement de l'informel), à l'augmentation des taux d'intérêts et à la politique de dévaluation²⁶. La mise à niveau ne semble donc pas permettre l'évaluation du processus de modernisation du tissu industriel tunisien. L'inventaire des critiques et des louanges adressées à ce programme permet en revanche d'apprécier les modalités d'exercice du pouvoir dans le champ économique.

La mise à niveau, « affaire d'État »

Le programme de mise à niveau est une expression presque caricaturale du volontarisme étatique tunisien. Je serai brève sur ce point qui a été de nombreuses fois souligné par ses déçus, ses détracteurs, ses promoteurs et ses partisans, ainsi que par les analystes extérieurs et indépendants²⁷. Je voudrais en souligner ici un aspect important : l'interventionnisme pointilleux est, simultanément, une mobilisation plus ou moins forcée, une adhésion plus ou moins réelle, une surveillance plus ou moins effective. Lorsque les bailleurs de fonds louent le volontarisme tunisien et contribuent au financement, même partiel, de ce genre de politiques, ils donnent en même temps un blanc-seing aux techniques de contrôle et à des modalités d'exercice du pouvoir qui ne sont pas nécessairement conformes aux règles qu'ils entendent, par ailleurs, promouvoir, par exemple, celles de l'État de droit et de la bonne gouvernance. Qu'ils en soient ou non conscients, peu importe finalement, dans la mesure où leur soutien équivalait à une légitimation extérieure consciencieusement exploitée par les autorités tunisiennes. Il est en revanche évident que, pour les entrepreneurs, la mise à niveau est avant tout une « affaire d'État »²⁸,

26. Rapport du ministère de l'Industrie cité et résumé par *Marchés Tropicaux et méditerranéens*, 6 août 1999 et repris dans des entretiens en décembre 2000.

27. Jean-Pierre Cassarino, *Tunisian New Entrepreneurs and their Past Experiences of Migration in Europe: Resource Mobilisation, Networks, and Hidden Disaffection*, Londres, Ashgate Publishing, 2000 ; Michel Camau, « D'une République à l'autre. Refondation politique et aléas de la transition libérale », *Monde arabe, Maghreb-Machreck*, La Documentation Française, n° 157, juillet-septembre 1997, p. 3-16.

28. Selon l'expression de M. Camau (dans « D'une République à l'autre. Refondation politique et aléas de la transition libérale », art. cité) élaborée à partir du travail de Jean-Pierre Cassarino mentionné plus haut (*op. cit.*).

dans la logique d'un interventionnisme libéral et autoritaire²⁹.

Affaire d'État, en premier lieu, parce que le programme est aux antipodes du libéralisme et de l'apprentissage des mécanismes de marché et qu'il perpétue bien plutôt une tradition d'interventionnisme. Le discours qui entoure la mise à niveau entretient l'illusion que les investissements subventionnés vont protéger le personnel et l'entreprise. Cette interprétation est d'autant plus crédible qu'elle est conforme aux pratiques antérieures et que le taux de protection effective a réellement augmenté depuis le début de l'ouverture – la protection des biens produits localement n'ayant pas ou très peu baissé – alors que les intrants non produits localement et les biens d'équipement ont vu leur taxation à l'importation diminuer. Les subventions constituent en outre une autre modalité de la protection et sont interprétées comme une aide à un investissement, souvent déjà prévu, pas forcément comme une incitation à la modernisation. Les évaluations quantitatives publiées dans le but de mobiliser les acteurs économiques ne mettent d'ailleurs pas en avant le raisonnement libéral. Elles jouent plutôt sur des données-choc à l'instar de la fameuse règle des trois tiers (un tiers des entreprises va survivre, un tiers va mourir et un tiers aura du mal à résister) qui ne repose sur aucune étude sérieuse. Elles misent également sur les effets de légitimation par la scientificité, comme le prouve la mention récurrente des résultats positifs des modèles d'équilibre général calculable³⁰,

29. Eva Bellin, notamment dans « Tunisian industrialists and the state », in I. William Zartman (dir.), *Tunisia: the Political Economy of Reform*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1991, montre bien que, quel que soit le discours et la dénomination de la politique économique, celle-ci s'est traduite, concrètement et sur la durée, à la fois par un interventionnisme étatique important et par une orientation favorable au secteur privé. Suzan Waltz, quant à elle (cf. « Clientelism and reform in Ben Ali's Tunisia », in I. W. Zartman, *op. cit.*) met particulièrement bien en évidence l'autoritarisme du régime : cependant, elle conclut à l'opposition inévitable entre réformes et autoritarisme et culte de la personnalité, ce que les évolutions récentes infirment.

30. Pour la Tunisie, il existe au moins cinq applications du modèle d'équilibre général calculable dans le cadre de la création de la zone de libre-échange : voir Thomas F. Rutherford, Elisabeth Ruström et David Tarr, « The free trade agreement between Tunisia and the European Union », Policy Research Department, Washington D.C., The World Bank, 1995 ; Banque mondiale, *Republic of Tunisia. Country Economic Memorandum Towards the 21st Century*, Middle East and North Africa Regional Office, Washington D. C., 1995 ; Abdelali Jbili et Klaus Enders, « L'accord d'association entre la Tunisie et l'Union européenne », *Finance et Développement*, septembre 1996, p. 18-21 ; Comete Engineering, *Étude prospective de l'impact sur l'économie tunisienne de la mise en place*

dont ne sont rappelées ni la complexité des facteurs qui influent sur les résultats de la libéralisation (investissement extérieur, capacité de modernisation des entreprises, orientation des politiques économiques, financements extérieurs, flexibilité et adaptation de la main d'œuvre, demande étrangère)³¹, ni l'exigence d'enchaînements vertueux qui ne vont pourtant pas de soi, par exemple, l'entraînement positif de l'ouverture sur les systèmes productifs, sur les politiques économiques et sur les comportements des acteurs économiques nationaux et étrangers...³² Cette mobilisation administrative laisse paraître une méconnaissance des mécanismes de marché et véhicule, en creux, une vision très étatiste d'une insertion internationale compétitive. La rhétorique paternaliste du pouvoir central conforte aussi l'idée que les aides ont pour ambition finale de profiter à l'ensemble de la population, autrement dit, que la mise à niveau fait partie de ce dispositif complexe que j'ai analysé plus haut en termes de pacte de sécurité destiné à stabiliser et à défendre l'ordre social tunisien.

d'une zone de libre-échange entre la Tunisie et l'Union européenne, Tunis, ministère de l'Économie nationale, Centre de promotion des exportations, novembre 1994 ; Drusilla Brown, Alan Deardorff et Robert Stern, « Some economic effects of the free trade agreement between Tunisia and the European Union », in une communication pour The Egyptian Center for Economic Studies Conference, « How can Egypt benefit from a free trade agreement with the EU », Le Caire, 26-27 juin 1996 ; Mahmoud Ben Romdhane, « L'accord de libre-échange entre la Tunisie et l'Union européenne : un impératif, des espoirs, des inquiétudes », *Confluences Méditerranée*, n° 21, printemps 1997, p. 49-64. Selon ces évaluations, les gains en bien-être attendus, obtenus par la rationalisation des achats (suppression des coûts liés de la protection douanière et meilleur respect de la « vérité des prix ») seraient plus importants que les pertes (impossible reconversion de la totalité du capital en raison de sa spécificité ou de son obsolescence, et du travail, du moins à court terme). Par conséquent, le libre-échange serait au pire neutre ou très légèrement négatif et sinon positif en termes de croissance (mais pas en termes d'emploi). Plus récemment, application de ce modèle dans le cadre de la fin des AMF, voir J.-R. Chaponnière, J.-P. Cling et M. A. Marouani, *Les conséquences pour les pays en développement de la suppression des quotas dans le textile-habillement : le cas de la Tunisie*, op. cit., et Mohamed Ali Marouani, *Effets de l'Accord d'association avec l'Union européenne et du démantèlement de l'Accord multifibres sur l'emploi en Tunisie : une analyse en équilibre général intertemporel*, Document de travail, DIAL, DT/2004/01.

31. Larabi Jaïdi, « La zone de libre-échange Union européenne/Maroc : impact du projet sur l'économie marocaine », *Cahiers du GEMDEV*, Paris, n° 22, octobre 1995 ; Bachir Hamdouch, « Perspectives d'une zone de libre-échange entre le Maroc et l'Union européenne : enjeux et impacts », *Reflets et perspectives de la vie économique*, t. 35, n°3, 3^{ème} trimestre 1996, p. 273-296 ; Khaled A. Galal et Bernard Hoekman, « Egypt and the partnership agreement with the EU: the road to maximum benefits », The Egyptian Center for Economic Studies Working Paper, n° 9603, juin 1996.
32. Pour une analyse détaillée de ces conditions nécessaires, voir B. Hibou et L. Martinez, *L'Afrique du Nord et le partenariat euro-méditerranéen : les ambivalences d'une intégration régionale*, op. cit.

Affaire d'État, en second lieu, parce que les autorités publiques semblent bien plus concernées par la réussite du programme que ne le sont les entrepreneurs qui ne participent que mollement à la dynamique de la mise à niveau. La logique bureaucratique s'exprime par la volonté de « faire du chiffre » : la présentation régulière des avancées du processus fait état, par exemple, du nombre de dossiers approuvés par le Bureau et non du nombre des entreprises concernées, ce qui serait plus pertinent dans une pure logique économique. Or ces chiffres sont respectivement de 1885 et de 245, soit une moyenne de 8 dossiers par entreprise³³. La présentation ainsi fournie a pour objectif évident de montrer par la quantification une dynamique en cours, ainsi que l'efficacité du volontarisme étatique. En suivant les procédures concrètes de « mises à niveau » des entreprises, on comprend les qualificatifs prononcés pour désigner ce processus administratif : « sorte de gosplan » selon un bailleur de fonds ou « conception soviétique de l'intervention publique » selon un entrepreneur³⁴. Les modalités de la mobilisation fortement contrainte des hommes d'affaires accroissent souvent cette impression de contre-productivité. Dans la presse, à la télévision, dans les enceintes du parti et des syndicats patronaux, dans les réunions associatives et dans les colloques, la prolifération des interventions finit par lasser. L'expression de « mise à niveau » est tellement ressassée, elle est appliquée si systématiquement à des situations autrement hétérogènes qu'elle en devient vide pour des entrepreneurs habitués aux « campagnes », aux formules magiques, aux inévitables décalages entre discours et réalité. Lors des entretiens que j'ai pu mener avec des banquiers et des hommes d'affaires, ces derniers n'hésitaient pas à m'affirmer, sous le sceau de la confidentialité, que « les autorités en

33. Entretiens, Tunis. Les chiffres sont ceux donnés oralement par le Bureau de la mise à niveau mais également cités dans l'Union générale tunisienne du travail, UGTT, *Le secteur textile-habillement en Tunisie et le défi de la réinsertion professionnelle des salariés licenciés*, Département des études et de la documentation avec le soutien du BIT, rapport final réalisé par Saïd Ben Sédrine, avril 2005.

34. Mais ces caractéristiques ne sont pas, loin de là, spécifiques à la « mise à niveau » : on en retrouve un autre exemple dans les agences d'incitation, de promotion et d'aide à l'export qui sont de grosses administrations avec des charges lourdes. Il en va de même des zones industrielles créées dans une vision d'aménagement du territoire de façon très bureaucratique et qui restent vides. Voir l'étude du Foreign Investment Advisory Service (organisme dans la mouvance de la Banque mondiale), *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, divers numéros et, notamment, celui du 28 juin 1996 ; Banque mondiale, *Actualisation de l'évaluation du secteur privé*, 2 volumes, Washington D.C., The World Bank, mai 2000.

font trop », que ce faisant « elles ne sont plus crédibles », que la mise à niveau « tourne peu à peu sur elle-même³⁵ » et n'arrive pas à dépasser sa dimension procédurale et bureaucratique³⁶. Les études sont faites parce qu'il faut faire des études ; les entreprises se font forcer la main pour entrer dans le programme, pour en faire la publicité, pour participer aux délégations à l'étranger et vanter les mérites de la Tunisie³⁷...

De sorte que ces glissements progressifs des encouragements à entrer dans le programme vers des pressions qui peuvent rapidement s'intensifier pour devenir une quasi-obligation constituent l'autre face du volontarisme étatique³⁸. La mise à niveau n'a décidément plus rien à voir avec la libéralisation. Elle fait partie du dispositif disciplinaire des autorités tunisiennes. Avec le rapprochement de la date butoir de 2001, cette dimension est apparue de façon plus crue : l'objectif de préparation à la concurrence a été éclipsé par la nécessité administrative et politique de remplir le contrat (2000 entreprises mises à niveau) pour montrer un succès qui ne pouvait aller qu'avec la mobilisation clientéliste et rentière des réseaux de pouvoir. Ce qui ne veut pas dire que la mise à niveau est pure fiction et qu'elle n'a pas de consistance bureaucratique. Bien au contraire, comme le montre l'institutionnalisation des mécanismes bureaucratiques à travers des fonds (par exemple, le Fond de promotion et de maîtrise de la technologie, le FOPROMAT, géré par l'API) ou des procédures financières (par exemple, la prime pour les investissements en Recherche & Développement). Le très faible investissement de ces institutions par les acteurs concernés suggère cependant la principale dimension de la mise à niveau : « l'impulsion institutionnelle et financière

35. Entretiens, Tunis et Sfax, avril-mai 1997, avril 1998 et janvier 1999.

36. Comme l'avaient fait auparavant d'autres politiques, à l'instar de la collectivisation des terres (voir Mouldi Lahmar, *Du mouton à l'olivier*, Tunis, Cérès Éditions, coll. Hor Maghreb, 2003 ; Jean-Paul Gachet, « L'agriculture : discours et stratégies », in Michel Camau (dir.), *Tunisie au présent*, Paris, Éditions du CNRS, 1987, p. 181-228) ou de la restructuration des entreprises publiques dans les années 1980 (les manuels de modernisation des procédures administratives et de gestion des entreprises publiques ont rapidement été mis de côté et oubliés, voir Entretiens, Tunis, 1997, 1998).

37. Entretiens, Tunis, 1997-2000. Sur les réticences des entreprises à entrer dans le processus, voir également J.-P. Cassarino, *Tunisian New Entrepreneurs and their Past Experiences of Migration in Europe : Resource Mobilisation, Networks, and Hidden Disaffection*, op. cit. Pour leur comportement dans les années récentes, voir UGTT, *Le secteur textile-habillement en Tunisie et le défi de la réinsertion professionnelle des salariés licenciés*, op. cit.

38. Jean-Pierre Cassarino, « The EU-Tunisian association agreement and Tunisia's structural reform program », *The Middle East Journal*, Volume 53, n° 1, 1999.

donnée par l'État (...) suit un parcours circulaire qui le ramène à lui », la mise à niveau étant « menée par et pour l'État³⁹ ». Processus bureaucratique disciplinaire, elle permet donc à l'État et à son administration de repousser ses propres ajustements qui pourraient remettre en cause les mécanismes de contrôle. L'objectif de formation d'un tissu industriel compétitif apparaît finalement marginal et il est d'ailleurs compris ainsi par les principaux partenaires étrangers de l'État tunisien, à savoir les bailleurs de fonds. Pour la Banque mondiale, par exemple, la mise à niveau est un « *safety net*⁴⁰ » et la Direction générale des investissements l'explique ouvertement lorsque ses responsables affirment que ce programme est avant tout un moyen de réaliser les critères contenus dans les accords de partenariat avec l'Europe, en mettant l'accent sur la dimension sécuritaire de Barcelone⁴¹.

La mise à niveau, une discipline intégrée

Ce genre d'intervention étatique et autoritaire rencontre bien évidemment des résistances de la part d'entrepreneurs souvent réticents à ouvrir les comptes de leur société et à multiplier les relations avec la bureaucratie d'État. Mais il n'est pas moins évident que, dans l'économie politique tunisienne, ces tensions et ces résistances aboutissent fort rarement à de véritables affrontements. Le plus souvent, elles se transforment d'autant plus facilement en négociations et en compromis que les intérêts entrepreneuriaux et étatiques sont enchevêtrés et se confondent. La peur, dans ce domaine comme dans d'autres, n'est certes jamais absente et fait partie de cet exercice disciplinaire du pouvoir. Les entreprises interprètent le programme de mise à niveau comme un processus de contrôle et de domestication. Le profil bas des entrepreneurs, au tout début du programme, doit être compris dans ce contexte historiquement construit d'appréhension du politique, réactualisé par la prolifération des paroles officielles, par la mobilisation des appareils bureaucratiques et partisans, par l'envahissement de l'espace public par des slogans répétitifs. Beaucoup me l'ont répété au cours de mes recherches, le langage officiel fait habituellement peur et pousse au repli sur soi. Mais la peur

39. François Siino, *Science et pouvoir dans la Tunisie contemporaine*, Paris, Karthala, 2005, p. 322-323.

40. Entretien, Paris, juillet 2004.

41. Entretiens, Tunis, 2000 et 2005.

seule n'explique pas l'entrée d'un nombre malgré tout important d'entreprises dans le programme de mise à niveau ; une certaine forme d'adhésion existe, sinon à la forme concrète que prend l'étatisme, du moins aux types de relations de pouvoir qu'expriment ces programmes étatistes. Les entrepreneurs sont nombreux à douter de la réussite de la libéralisation et de l'ouverture effective de l'économie tunisienne, mais ils adhèrent au programme pour des raisons financières, parce qu'ils bénéficient ainsi de subventions, alors même qu'ils avaient déjà programmé ces investissements, pour des raisons politiques surtout, afin de « se faire bien voir » ou, pour employer le vocable officiel, « par geste citoyen ». D'autres critiquent les modalités de l'aide, les retards de paiement ou les difficultés administratives pour l'obtention des subventions, mais soulignent l'écoute des autorités et leur souci de préserver le tissu industriel tunisien. Les uns et les autres considèrent avant tout la mise à niveau comme la nouvelle expression des relations entre entreprises et pouvoir central, formalisées en termes administratifs et financiers. Le programme matérialiserait ainsi une nouvelle étape dans le renforcement des liens entre État et entrepreneurs, ces derniers étant récompensés par l'obtention de « titres de noblesse », par une reconnaissance sociale ou par une certaine visibilité médiatique⁴².

Le vocabulaire est ici significatif : on se fait « bien voir » du pouvoir central si l'on « va » à la mise à niveau et si l'on « adhère » au programme, pas si l'on modernise l'entreprise par ses propres moyens. La dimension politique est illustrée par les péripéties qui ont accompagné le choix des entreprises qui, les premières, sont entrées dans le programme, en 1996 et 1997⁴³. A l'instar de l'entrée en bourse ou de la qualité des arrangements avec le fisc, cette sorte de cooptation a joué le rôle d'un baromètre des relations avec les autorités et constitué un lieu de négociation avec lui. Certaines entreprises auraient été « choisies » et d'autres non, certains entrepreneurs auraient été, à cette occasion, rendus « visibles » et d'autres non, le pouvoir central garantissant ou non le succès de l'opération. La part de surinterprétation est peut-être importante, mais il demeure qu'entrepreneurs, observateurs avertis du monde des affaires et une

42. Ce point a été très bien mis en évidence par J.-P. Cassarino, *Tunisian New Entrepreneurs and their Past Experiences of Migration in Europe: Resource Mobilisation, Networks, and Hidden Disaffection*, *op. cit.*

43. J.-P. Cassarino, « The EU-Tunisian association agreement and Tunisia's structural reform program », *art. cité.*

grande majorité des Tunisiens interprètent avant tout la mise à niveau en termes politiques.

Le programme de mise à niveau a certes pour ambition de conditionner les entreprises à la concurrence internationale. Mais, alors même que les entreprises tunisiennes vivent protégées depuis leur création, les mécanismes du marché ne sont pas explicités. Comme par le passé, le déroulement du programme et le contrôle des activités semblent plus importants que sa dimension pédagogique⁴⁴. Peu de questions sont posées quant à la rationalité économique ultime de la mise à niveau ou à son coût en ressources. Les autorités ne semblent pas vraiment préoccupées par des évolutions pour le moins inattendues, comme le développement des réexportations, une certaine spécialisation dans l'intermédiation et l'entrepotage, la poursuite de stratégies de scission d'entreprise – une partie produisant, l'autre commercialisant les produits importés –, de faux investissements dans l'immatériel, l'inadéquation et la sous-utilisation des formations ou encore la poursuite d'une spécialisation accrue dans les services⁴⁵. En revanche, elles déclinent les qualités de l'entreprise idéale : la mise à niveau n'a pas pour cible l'entreprise réellement existante, mais l'entreprise normative, qui dit ce que doit être l'entreprise, les normes qu'elle se doit de respecter, les démarches qu'elle doit suivre et les objectifs qu'elle doit atteindre⁴⁶. La mise à niveau est une tentative, peut-être inconsciente, de mise en pratique de l'idéal panoptique du pouvoir central, une surveillance continue des entrepreneurs, l'illustration symbolique d'un « imaginaire technique de la discipline sociale⁴⁷ ». Lorsque le pouvoir central définit

44. Voir notamment Pierre Signoles, « Industrialisation, urbanisation et mutations de l'espace tunisien », in Pierre Robert Baduel (dir.), *États, territoires et terroirs au Maghreb*, Paris, Éditions du CNRS, 1985, p. 277-306, qui distingue bien entre d'une part, le volontarisme étatique (dans l'industrialisation, l'urbanisation et la transformation de l'espace tunisien) et, d'autre part, les résultats, l'efficacité et même l'effectivité des mesures concrètes.

45. Entretiens, Tunis, 1997/2000. Sur les activités d'entrepotage et d'intermédiation, Zakya Daoud, « Tunisie. Chronique intérieure », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, t. 33, 1994, p. 713-745 ; sur la stratégie de scission des entreprises dans l'agroalimentaire et le textile, entretiens, janvier 1999 et juillet 2000. Voir également Néji Baccouche, « Les implications de l'accord d'association sur le droit fiscal et douanier », in *Mélanges en l'honneur de Habib Ayadi*, Tunis, Centre de Publication Universitaire, 2000, p. 5-27.

46. Voir Jean-Pierre Durand, *La chaîne invisible. Travailler aujourd'hui : flux tendu et servitude volontaire*, Éditions du Seuil, coll. Économie humaine, 2004, p. 255-258.

47. Philippe Minard, *La Fortune du colbertisme : État et industrie dans la France des Lumières*, Paris, Fayard, 1998, p. 116 à propos des statistiques des inspecteurs de l'industrie.

le « bon » – ou le « mauvais » – entrepreneur, il est sans doute moins intéressé à mettre en valeur la dimension éthique et morale de l'économique⁴⁸ qu'à voir s'exercer une technique disciplinaire. Ce que dit Foucault à propos des mécanismes de normalisation disciplinaire s'applique parfaitement à la mise à niveau. De fait, celle-ci « consiste à poser d'abord un modèle, un modèle optimal qui est construit en fonction d'un certain résultat, et l'opération de [mise à niveau] consiste à essayer de rendre les gens, les gestes, les actes conformes à ce modèle, le normal étant précisément ce qui est capable de se conformer à cette norme et l'anormal, ce qui n'en est pas capable. Autrement dit, il y a un caractère primitivement prescriptif de la discipline⁴⁹ ».

Les entrepreneurs ne s'y trompent pas. Ceux qui « adhèrent » le font, on l'a vu, pour se faire « bien voir », c'est-à-dire pour être dans la norme. D'autres « évitent » le programme parce qu'il est jugé inadapté et parce que la « confidentialité n'est pas respectée » ; ce qui revient à dire qu'ils refusent le processus de normalisation qui est aussi un processus de mise en lumière et de suppression d'autres « zones d'ombre ». D'autres encore, qui ont adhéré au programme, en « sortent » dès la phase de diagnostic achevée, parce que « le processus est extrêmement compliqué bureaucratiquement » ou « parce qu'on sait déjà ce qu'on doit faire et les subventions ne valent pas le coup » : ils estiment le « prix à payer », en termes de contrôle et de surveillance, trop élevé. La mise à niveau est ainsi un mécanisme efficace de surveillance et de normalisation : est bon celui qu'on peut enregistrer dans le processus, celui que l'on peut inscrire dans la liste des entreprises mises à niveau, celui que l'on peut classer comme exportateur... L'obsession de la surveillance et de l'ordre n'est pas sans rappeler celle des inspecteurs et des différents corps techniques de l'administration colbertiste que Philippe Minard a magnifiquement analysés.

Même si la mise à niveau est rationnellement élaborée et mise en œuvre, avec des objectifs par secteurs et par régions, avec un souci réel de modernisation et d'adaptation à la concurrence internationale, avec une volonté, aussi, de répondre aux inquiétudes du monde

48. Thèse développée par J.-P. Cassarino, *Tunisian New Entrepreneurs and their Past Experiences of Migration in Europe: Resource Mobilisation, Networks, and Hidden Disaffection*, op. cit.

49. Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population : cours au Collège de France (1977-1978)*, leçon du 25 janvier, Paris, Éditions du Seuil, coll. Hautes Études, 2004, p. 59.

économique, le programme est naturellement inséré dans l'éthos diffus du réformisme. L'entrée dans le programme pilote a été interprétée comme un geste de la part du pouvoir central, comme une faveur. Depuis lors, les entrepreneurs lisent la mise à niveau dans les termes du lexique qui leur est familier ; ils comprennent donc le programme en termes de rapports de force, de contrôle administratif et politique sur le monde des entreprises, dans la droite ligne des politiques antérieures dont les fondements étaient précisément à l'opposé des politiques actuelles. De ce fait, la mise à niveau n'est pas interprétée comme un apprentissage au libre-échange mais, également, comme une subvention protectrice et comme une surveillance bienveillante et néanmoins inquisitrice. À l'inverse du libéralisme même, la « mise à niveau » est une opportunité supplémentaire d'obtention d'une aide, la poursuite, sous de nouvelles modalités, d'une politique publique économiquement interventionniste et politiquement clientéliste. La subvention sort de son cadre économique pour devenir gratification honorifique, regard importun, protection rassurante et, simultanément, dangereuse⁵⁰. Le manque de crédibilité économique de la mise à niveau provient aussi de cette alliance d'un discours libéral et de pratiques interventionnistes, d'un discours d'ouverture et d'interprétations protectionnistes et politiques de celui-ci⁵¹.

Cette technique de surveillance est donc légitimée par les entrepreneurs dès lors que la mise à niveau est intégrée aux modes de gouvernement et à l'éthos réformiste tunisiens. Mais elle l'est également par les partenaires étrangers qui y voient volontarisme d'État et mobilisation des capacités nationales. Sans que cela soit expressément dit, le fait que l'État apparaisse déterminé constitue un élément fondamental de l'appréciation de « bon élève ». Lors d'entretiens et de discussions informelles, j'ai pu constater qu'en dépit de leur philosophie libérale, les bailleurs de fonds appréciaient l'État tunisien en raison, précisément, de cet activisme, symbole de modernité. Adoption du langage de l'ouverture, acceptation des règles de la concur-

50. Jean-Yves Grenier a très bien montré cette sortie de l'économie pour les aides de l'État français aux industriels du 18^{ème} siècle. Voir Jean-Yves Grenier, *L'Économie d'Ancien Régime. Un monde de l'échange et de l'incertitude*, Paris, Albin Michel, 1996.

51. J.-P. Cassarino, « The EU-Tunisian association agreement and Tunisia's structural reform program », art. cité et surtout *Tunisian New Entrepreneurs and their Past Experiences of Migration in Europe: Resource Mobilisation, Networks, and Hidden Disaffection*, op. cit.

rence et des normes imposées par le contexte international, réalisation de projections, définition de programmes... Tout cela est analysé comme une preuve que la Tunisie n'est ni « archaïque » ni passéiste. Les réformes et la compétitivité incarnent la modernité économique, de même que le multipartisme et la laïcité incarnent la modernité politique. Les donateurs apprécient un pays où « il existe des politiques économiques⁵² » et où les décisions politiques « font du bruit⁵³ ». Peu importe que le programme soit ou non effectif pourvu qu'existe cette conceptualisation conforme aux canons internationaux : « ici, ils savent ce qu'ils veulent, ils ont un plan, ce qui est globalement positif » pouvait conclure un fonctionnaire international, malgré les nuances qu'il avait lui-même apportées tout au long d'un entretien consacré aux résultats – considérés par lui mitigés – de la « mise à niveau ». Et l'Union européenne de souligner combien la Tunisie « réagit bien » et est « imaginative » en proposant des « programmes évolutifs et diversifiés » qu'elle « a elle-même conçus », précisant que la mise à niveau est une initiative tunisienne⁵⁴. Contrairement à beaucoup d'autres pays africains ou moyen-orientaux, le discours tunisien est technocratique, articulé et construit autour des thèmes dominants de la communauté internationale. De sorte que les bailleurs de fonds ne se considèrent pas en terrain inconnu, même si la mise en œuvre ne suit pas. Ils participent activement à la mise à niveau, notamment en finançant des organismes (par exemple l'API), des structures de conseil et des programmes sectoriels⁵⁵. Le réformisme, c'est cela aussi, même si les réformes se révèlent, *in fine*, assez minces, pour ne pas dire fictives : les mesures économiques sont toujours insérées dans un discours général sur la libéralisation, sur la privatisation, sur la compétitivité ou sur l'essai-

52. Entretien, Tunis, juillet 2000.

53. Entretien, Paris, juillet 2004, mon interlocuteur parlant de « sound policies ».

54. Il n'existe pas de telles procédures dans les autres pays tiers méditerranéens. Le Maroc, par exemple, a adopté une approche beaucoup plus « libérale » en multipliant des études (particulièrement sur les grappes de compétitivité), mais sans offrir d'incitations financières ou fiscales particulières. Entretiens, Casablanca et Rabat, juin 1998, février 1999, septembre-octobre 1999, octobre 2000.

55. La Banque mondiale participe surtout au financement des volets « formation professionnelle », « assistance technique financière » et « audits » ; l'Union européenne privilégie une aide aux investissements additionnels et à l'assistance (notamment à travers le financement du Bureau d'études Europe-Tunisie-Entreprise) ; enfin, des bailleurs de fonds bilatéraux peuvent offrir des financements complémentaires, à l'instar de l'Agence Française de développement. Voir les rapports annuels de chacune de ces institutions.

nissement financier ; elles n'apparaissent donc ni contradictoires entre elles ni comme le fruit de décisions politiciennes et discrétionnaires. Les autorités tunisiennes l'ont bien compris qui usent et abusent de cet argument et prennent en otage l'Union européenne dans la perspective d'une renégociation du calendrier d'ouverture, dans l'espoir d'aménager des dérogations au nom de la stabilité, de l'équilibre social et de la *success story* dont l'Europe a besoin⁵⁶. Au nom d'un réformisme tunisien nécessairement positif et légitime, « cela va de soi ».

Conclusion

Cet article ne peut développer les nombreux exemples nécessaires pour étayer cette thèse⁵⁷, mais je voudrais ici uniquement mentionner quelques-uns des principaux lieux d'infiltration de la logique policière, de contrôle et de répression : tels la fiscalité, la sécurité sociale, les programmes sociaux d'aide aux personnes démunies, les politiques de développement rural ou urbain, le crédit bancaire et, de façon plus générale, les mécanismes financiers, les aides et passe-droits divers aux entreprises, les privatisations d'entreprises et la libéralisation du commerce intérieur et extérieur (comme auparavant les nationalisations, la protection et les licences), la solidarité et l'appel à la société civile, la « gestion » de l'islam, le contrôle des pratiques illicites, illégales et informelles...

De la même manière, je ne peux ici mener une analyse détaillée de l'ensemble des procédures et des techniques par lesquelles ces logiques de contrôle, de domination, voire de répression, infiltrent les mécanismes économiques et sociaux. Outre le jeu sur le flou entre « public » et « privé », il faut noter l'alimentation permanente des processus d'arrangements sociaux, d'échanges et de négociations, le

56. Béatrice Hibou, « Les marges de manœuvre d'un "bon élève" économique : la Tunisie de Ben Ali », *Les Études du CERI*, Paris, CERI-Sciences-Po, n° 60, décembre 1999. Un fait révélateur à ce propos : beaucoup d'entrepreneurs pensent que l'accord de libre-échange et le désarmement douanier ne seront jamais appliqués dans leur totalité, que le patronat sera en mesure de faire pression pour aménager et conserver la traditionnelle politique protectionniste. Outre mes entretiens, voir J.-P. Cassarino, « The EU-Tunisian association agreement and Tunisia's structural reform program », art. cité et *Nord-Sud Export*, 27 janvier 1996.

57. Voir pour cela, Béatrice Hibou, *Surveiller et réformer. Économie politique de la servitude volontaire en Tunisie*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, IEP de Paris, 7 novembre 2005.

recours aux principes nationalistes de base et, parallèlement, à la nécessité d'une bonne insertion internationale ou encore la construction de discours sur le « miracle économique » et sur la « stabilité et la sécurité de la Tunisie ». Je ferai un petit aperçu rapide sur ce dernier point : à partir de nombreuses techniques, tels le choix des repères comparatifs et des périodes, l'oubli systématique des performances passées, l'appropriation par l'administration et le pouvoir central de dynamiques sociales, l'élaboration et l'occultation de données, l'usage du secret, des rumeurs, de la « transparence » et de « l'opacité », l'absence de presse et d'analyse critique, la sélectivité des informations utilisées et leur mise en scène, l'habillage selon les modes et les rhétoriques internationales, les difficultés d'accès à l'information... le « miracle économique » est devenu tout à la fois discours de vérité et technique de pouvoir – ce qui n'est pas propre à la Tunisie⁵⁸ mais trouve ici une application systématique et centrale dans le dispositif de production de savoir. Le « miracle économique » constitue pour ainsi dire une fiction qui ne supporte ni atteinte à son intégrité ni une remise en cause, ne serait-ce que partielle⁵⁹. C'est la raison pour laquelle, certaines années, les statistiques du chômage ou du niveau de pauvreté sont sciemment occultées.

De même, c'est le discours sur la stabilité et l'efficacité de l'option sécuritaire du régime qui a amené les autorités tunisiennes à nier pendant quatre jours la thèse du terrorisme islamiste après l'attentat de Djerba (présenté comme un accident). Mais encore une fois, on ne peut comprendre la prégnance et l'acceptation de l'option sécuritaire sans rappeler qu'elle est moins le choix d'un homme, le président Ben Ali, issu de ce sérail et contraint à cette stratégie pour « rester au pouvoir », qu'elle ne s'enracine dans les luttes politiques tunisiennes : le succès relatif des islamistes en 1989 a été massivement vécu comme un séisme et comme une menace des acquis de la société tunisienne. Autrement dit, les autorités tunisiennes ont certainement manipulé l'opinion pour créer ce péril, mais cette stratégie n'a fonctionné que parce qu'elle avait de puissants relais dans la société et parce qu'elle s'enracinait dans la forte division de la société

58. Voir par exemple, P. Minard, *La Fortune du colbertisme : État et industrie dans la France des Lumières*, op. cit.

59. Sur la « fiction » et le monde fictif, voir H. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, op. cit. et Pierre Ricœur qui met l'accent sur cette impossibilité de ne pas agir « conformément aux règles d'un monde fictif » dans sa préface à la *Condition de l'Homme moderne* de Hannah Arendt, Paris, Calmann-Lévy, coll. Pocket, réédition de 1983, p. 11.

tunisienne sur cette question de l'islam politique⁶⁰ ; division qui renvoyait elle-même à d'autres oppositions historiques⁶¹ et qui se perpétue aujourd'hui jusque dans l'opposition, alors même que *Ennahda* a été laminé par des années de répression et que tous partagent leur « haine » de Ben Ali⁶².

Par ces quelques développements, j'ai voulu montrer que les mécanismes de répression n'étaient en rien le monopole du président ni même du « régime de Ben Ali », c'est-à-dire de son entourage et de l'institution policière. Au contraire, ils sont profondément insérés dans la société et dans les mécanismes de pouvoir et, ceci, d'autant plus qu'ils se moulent dans les processus de formation de l'État. Le contrôle et le système répressif, indéniables en Tunisie, résultent d'une « multiplicité de processus souvent mineurs, d'origine différente, de localisation éparse, qui se recoupent, se répètent ou s'imitent, prennent appui les uns sur les autres, se distinguent selon leur domaine d'application, entrent en convergence et dessinent peu à peu l'épure d'une méthode générale⁶³ ». ♦

Béatrice Hibou est chercheur CNRS au CERI/Sciences-Po. Dans une tradition wébérienne de l'économie politique, elle travaille sur la signification politique de l'économie et, notamment, des réformes libérales. Elle est l'auteur de *L'Afrique est-elle protectionniste ? Les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure*, Paris, Karthala, 1996 et de *La criminalisation de l'État en Afrique* (en collaboration avec Jean-François Bayart et Stephen Ellis), Bruxelles, Complexe, 1997. Elle a dirigé *La privatisation des États*, Paris, Karthala, 1999. Son dernier ouvrage *Surveiller et réformer. Économie politique de la servitude volontaire en Tunisie* sera publié en 2006.

60. O. Lamloum, « La politique étrangère de la France face à la montée de l'islamisme : Algérie, Tunisie, 1987-1995 », *op. cit.*

61. Jocelyne Dakhlia, *L'oubli de la cité*, Paris, La Découverte, 1990.

62. Sadri Khiari, *Tunisie : coercion, consentement, résistance. Le Délitement de la cité*, Paris, Karthala, 2003.

63. M. Foucault, *Surveiller et punir*, *op. cit.*, p. 162-163.

RÉSUMÉ

Économie politique de la répression : le cas de la Tunisie

A la croisée de deux traditions intellectuelles (l'économie politique weberienne et l'analyse foucauldienne de l'exercice du pouvoir et de la domination), cet article entend suggérer que les rouages économiques fondent aussi les relations de pouvoir qui autorisent la domination, et parfois la répression. A partir d'un terrain localisé (la Tunisie) et d'une situation concrète (la mise à niveau industrielle), il entend montrer que les mécanismes de contrôle de l'ensemble de la population s'ancrent dans les relations de pouvoir les plus banales et que ces pratiques peuvent tout aussi bien servir à la coercition, voire à la répression, que permettre au « miracle économique » de se réaliser.

The political economy of repression : Tunisia as a case in point

At the confluence of two intellectual traditions (Weberian political economy and the Foucauldian analysis of the exercise of power and domination), this article suggests that the cogwheels of the economy also drive the power relations engendering the domination, and sometimes repression, of the people. Based on a case study of a specific country (Tunisia) and situational context (industrial modernization), the article shows that the mechanisms controlling the populace as a whole are anchored in the most commonplace power relations and that these practices may serve as much to coerce, even repress, the citizenry as to pave the way for an "economic miracle".